

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

de la Commission des finances chargée de l'examen du préavis municipal

No 16-2022 concernant :

Refonte du site internet www.bullet.ch

Rapporteur : Gaëlle Pernoux

Membres : Patrick Aubort
Olivier Chablaix
Gaëlle Pernoux
Yves-Alain Prévitali
Louis Thévenaz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie à la Salle Bertha Bonnet le mardi 20 septembre, afin de se prononcer sur le projet susmentionné.

Nous tenons à remercier Mme Maude Gonthier, Syndic et Monsieur Patrice Jaquier, Municipal, pour les renseignements fournis.

De nos jours, il est important d'avoir une présence digitale qui soit représentative au mieux de la Commune et de l'image qui souhaite être projetée. Un site internet bien construit peut être considéré comme un outil de travail et pas uniquement comme une vitrine.

En effet, comme expliqué dans le préavis, le site actuel ne répond à aucune norme de sécurité préconisée et fortement recommandées. Son accessibilité est compliquée voir impossible. Ses mises à jour demandent énormément de travail et ne sont pas garanties. De plus, il ne répond à aucune norme sur la protection des données.

Au vu du cahier des charges qui a été rédigé et qui nous a été présenté, nous sommes confiants que le projet sera réalisé au plus proche des besoins communaux et qu'une stratégie de contenu sera aussi mise en place afin de permettre une exploitation des plus adéquates et des mises à jour régulières.

De plus, nous avons appris qu'une mise à jour de la stratégie de communication est en cours et ceci en parallèle du développement de ce projet. Il est important de diversifier les canaux, mais il ne faut pas non plus se perdre.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

- vu le préavis de la Municipalité **No 16 - 2022** concernant la refonte du site internet www.bullet.ch
- entendu le rapport de la commission chargée d'examiner ledit préavis
- considérant que cet objet a régulièrement été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE :

- **D'accorder** un crédit de **CHF 10'770.-- TTC au maximum** pour la refonte du site internet de la Commune;
- **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **De porter** cet investissement sur le compte ouvert au bilan à cet effet;
- **D'amortir** cet investissement sur une période de 5 ans.

Bullet, le 23 septembre 2022

Les membres :



Le rapporteur :